

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des relations du travail)

Dossier : RA-2001-1398
Cas : CM-2009-3970

Montréal, le 16 février 2011

AGENTE DE RELATIONS DU TRAVAIL : Sonia Lespérance

Union des artistes (UDA)

Requérante

c.

Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

Association des producteurs conjoints (APC)

Regroupement québécois de la danse (RQD)

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Intervenants

DÉCISION

[1] Le 18 juin 2008, l'**Union des artistes (UDA)** dépose une demande de reconnaissance à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) afin d'être reconnue pour représenter le secteur de négociation suivant :

« Toute personne qui exerce la fonction de chorégraphe dans les domaines du film et de l'enregistrement d'annonces publicitaires, à l'exception :

- a) du film de langue anglaise;**
- b) de l'enregistrement d'annonces publicitaires en langue anglaise;**
- c) d'un film, dont l'objet est une œuvre chorégraphique, produit ou coproduit par un producteur de danse de répertoire ou de création;**
- d) d'un film intégré à un spectacle visé par l'exclusion prévue au secteur de négociation défini le 8 décembre 1993 au dossier R-24-91;**
- e) de l'enregistrement d'une annonce publicitaire d'un spectacle visé par l'exclusion prévue au secteur de négociation défini le 8 décembre 1993 au dossier R-24-91 ou d'un film visé au paragraphe c). »**

[2] Le 22 avril 2010, la Commission a défini comme suit le secteur de négociation visé par la demande de reconnaissance de l'UDA (2010 QCCRT 0203) :

« Toute personne qui exerce la fonction de chorégraphe dans les domaines du film et de l'enregistrement d'annonces publicitaires, à l'exception :

- a) de tout film de langue anglaise;**
- b) de tout enregistrement d'annonces publicitaires en langue anglaise;**
- c) de tout film dont l'objet est une œuvre chorégraphique, produit ou coproduit par un producteur de danse de répertoire ou de création;**
- d) de tout film intégré à un spectacle de danse de répertoire ou de création;**
- e) de tout enregistrement d'une annonce publicitaire d'un spectacle de danse de répertoire ou de création ou d'un film visé au paragraphe c). »**

[3] Le 12 juin 2010, un avis a été publié dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette* afin d'annoncer que la Commission allait procéder à la vérification du caractère représentatif de l'UDA pour le secteur ci-dessus mentionné tel que prévu à l'article 16 de la Loi.

[4] À la suite de ses vérifications, la Commission constate que l'UDA rassemble la majorité des artistes visés par le secteur de négociation et elle estime que les règlements de l'UDA satisfont aux exigences de la Loi.

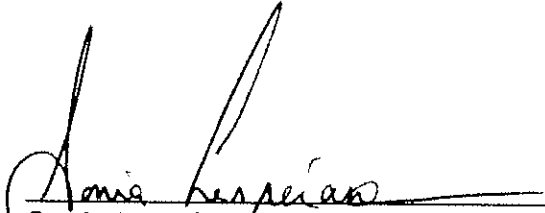
EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail

ACCORDE à l'**Union des artistes (UDA)** la reconnaissance pour représenter les artistes exécutant les fonctions suivantes :

« **Toute personne qui exerce la fonction de chorégraphe dans les domaines du film et de l'enregistrement d'annonces publicitaires, à l'exception :**

- a) **de tout film de langue anglaise;**
- b) **de tout enregistrement d'annonces publicitaires en langue anglaise;**
- c) **de tout film dont l'objet est une œuvre chorégraphique, produit ou coproduit par un producteur de danse de répertoire ou de création;**
- d) **de tout film intégré à un spectacle de danse de répertoire ou de création;**
- e) **de tout enregistrement d'une annonce publicitaire d'un spectacle de danse de répertoire ou de création ou d'un film visé au paragraphe c). »**

RA-2001-1398.



Sonia Lespérance

M^e Martine Tremblay
Représentante de l'UDA

M^e Sylvain Lepage
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
Représentant de l'APFTQ

M^e Lyne Robichaud
LEGAULT JOLY THIFFAULT
Représentante de l'APC et du RQD

M^e Dominique Jobin
BEAUCHEMIN PAQUIN JOBIN BRISSON PHILPOT
Représentante de l'ARRQ

M^e Stéphanie Hénault
Représentante de l'ADISQ

M^e Colette Matteau
MATTEAU POIRIER AVOCATS
Représentante de l'ACTRA

/sl